

COMMUNE DE SAINT-CLAIR
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le vingt et un du mois de septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 15 septembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BERNE Valérie – CHAPUIS Claude – CHOL Marie-Claire – PRIMET Michelle – BUTALI Carole-Anne – ESCOMEL Sylvie – CRESPE Anaëlle

Messieurs GRENIER Joël – SAUVAYRE Georges – SPEISSMANN Jean-Paul - JAMONAC Vincent – SABATIER René – LARGERON Joseph

Absents excusés - Pouvoirs :

Mr Jean-François ROUX donne pouvoir à Mr Jean-Paul SPEISSMANN

Absent excusé : Mr Robert CELETTE

Secrétaire de séance : Georges SAUVAYRE

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 août 2020 est adopté à l'unanimité.

1°/ Cession indivision MIGNOT : élargissement de voirie « Les Grandes Terres »

Monsieur le Maire explique que la commune souhaite acheter du terrain afin d'élargir le chemin qui relie la voie communale de Boulieu à Gourdan à la RD 820. Il conviendrait d'acheter deux parcelles, la A 2823 et la A 2825 pour une superficie au total de 1 038 m², coût à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve ces acquisitions ainsi que la nouvelle dénomination de cette voie : il est décidé de dénommer cette voirie : chemin du chalon. Elle démarre de la RD 820 à hauteur de Samse, franchit le ruisseau du Chalon en direction de Boulieu.

2°/ Questions diverses

- Bellevue : éclairage public : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention avec le SDE 07 sera mis en place pour installer l'éclairage public au nouveau quartier Bellevue.
- Devis trottoirs : afin de sécuriser les abords de la RD342 dans la traversée du village, il est décidé d'implanter un trottoir. Le devis de l'entreprise EVTP est retenu.
- Incivilité : on atteint des sommets, nous retrouvons régulièrement des encombrants à côté des conteneurs. Cette semaine nous avons retrouvé un réfrigérateur au milieu d'un chemin, un canapé ailleurs. Les toilettes publiques sont souillées régulièrement, elles ont dû être condamnées.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 02 novembre 2020.

La séance est levée à 20 heures.